



CONSEIL COMMUNAL
NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

Séance du 9 octobre 2024

Présidence : Yves PELLET

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- o ayant pris connaissance du **préavis no. 04-2024, du 23 septembre 2024, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025** ;
- o ayant entendu le rapport de la Commission des finances et de gestion ;
- o considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. **d'adopter** l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 tel que présenté ;
2. **d'autoriser** la Municipalité à le soumettre au Conseil d'État pour approbation.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à la majorité.

Noville, le 9 octobre 2024

Extrait conforme. L'attestent :

Le Président

Yves PELLET



La Secrétaire remplaçante

Margaux DÜNNER